

GRANDS PRIX LITTERAIRES DU VAL D' ORLEANS 2011

Du 1^{er} février au 1^{er} juin 2011, l'Association « **ALVO** » (AMITIES LITTERAIRES DU VAL D' ORLEANS) organise un concours (poésie et nouvelle) ouvert à tous les adultes d'expression française.

- 1 - **Prix Paul-Léon ANDRIEU**: Section poésie classique, répondant aux règles strictes de la Prosodie (32 vers maximum).
- 2 - **Prix Roger COURTIN** : Section poésie néo-classique- L'assouplissement de quelques règles prosodiques sera toléré à condition que l'ensemble demeure harmonieux . (32 vers maximum)
- 3 - **Prix du VAL DE LOIRE**: Section poésie libre non rimée (32 vers ou lignes maximum)
- 4 - **Prix Jacques ROULLEAU**: Section poème court, forme classique, néo-classique ou libre. (12 vers ou lignes maximum)
- 5 - **Prix Jules-Marie SIMON**: Section sonnet (formes abba, abba, ccdede ou ccdeed uniquement).
- 6 - **Prix Charles d'ORLEANS** Section poème à formes fixes (seules seront acceptées les formes suivantes : ballade, rondel, rondeau, terza rima, villanelle, pantoum et ghazel).
- 7 - **Prix Maurice GENEVOIX**: Section nouvelle – thème libre- (maximum 3 pages de 40 lignes chacune en police de taille 12 minimum)

Le Grand Prix sera décerné par le jury au meilleur auteur pour l'ensemble des sept sections ci-dessus. Le lauréat recevra une coupe offerte par la Banque BNP PARIBAS ainsi qu'une somme de cent cinquante (150) €uros offerte par ALVO.

Trois prix seront décernés pour chacune des sections, ainsi que des mentions en fonction de la qualité des œuvres présentées. Le jury est souverain et ses décisions sont sans appel.

Le montant de la participation est fixé comme suit :

1 à 3 sections :	12 euros	
4 à 5 sections	20 euros	par chèque à l'ordre d'ALVO
6 à 7 sections :	25 euros	

REGLEMENT GENERAL

Pour chacune des sections, il ne pourra être présenté qu'un seul texte.

Les textes devront être dactylographiés sur une page blanche de format 21 x 29,7 (recto seulement) et reproduits en 3 exemplaires.

Afin de respecter l'anonymat, les œuvres devront être inédites et non primées dans un autre concours. Elles ne comporteront aucune décoration ou signe distinctif.

Pour l'identification, il conviendra d'indiquer en haut à gauche de chaque exemplaire, une référence personnelle de 3 chiffres et 3 lettres (exemple: 123 ABC).

En haut de la page à droite, rappeler la section choisie, et pour la section formes fixes, la forme du poème présenté.

Le Lauréat du Grand Prix ne pourra concourir pour celui-ci pendant une durée de 3 années consécutives.

Votre envoi devra se composer comme suit:

- <. Les poèmes ou la nouvelle en trois exemplaires à raison d'un texte par section.**
- <• Le chèque de participation établi à l'ordre d'ALVO dont le montant sera fonction du nombre de sections présentées.**
- <. Une enveloppe cachetée revêtue de votre référence personnelle, et contenant votre nom, prénom, adresse et n° de téléphone, ainsi que la liste des textes présentés.**
- <• Une enveloppe demi format établie à votre adresse et affranchie au tarif en vigueur pour les envois jusqu'à 50 grammes.**

Il sera expédié à l'adresse suivante, sous pli non recommandé:

Mr DORAT Michel (ALVO) - 924 Rue de Melleray - 45560 ST DENIS EN VAL

Date limite d'envoi : 1er juin 2011 (le cachet de la poste faisant foi)

- La participation à ce concours implique l'acceptation stricte du présent règlement.**
- La remise des prix est prévue, en principe en octobre, et les participants seront informés de son programme en temps voulu.**
- Les prix: Coupes, trophées, médailles ou diplômes devront être retirés par les lauréats ou une personne dûment mandatée.**
- Les textes ne seront pas rendus**

**Les Amitiés Littéraires du Val d'Orléans vous remercient de votre participation
et vous souhaitent bonne chance !**

.....

Notre esprit, notre but: Servir la langue française